



Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités
et de la Santé

Bagnolet, le 24 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Le 23 mars 2020, afin de conforter l'investissement professionnel et la protection des soignants, vous avez annoncé que le coronavirus sera systématiquement et automatiquement reconnu comme maladie professionnelle pour les soignants, leur ouvrant ainsi des droits supplémentaires en matière de prise en charge des soins et des indemnités.

Comme vous le savez, les agents de l'entreprise RATP qui travaillent quotidiennement pour garantir la continuité du service public sur les différents réseaux ne sont pas exemptés des risques d'exposition au coronavirus. C'est pourquoi, afin de manifester une reconnaissance que nous estimons également légitime, l'**UNSA RATP** souhaite que ces derniers puissent aussi bénéficier des mêmes droits.

Par ailleurs, nous connaissons les difficultés actuelles rencontrées par les services de santé pour obtenir un nombre de masques suffisamment conséquent, afin de garantir la protection qui leur est due. Toutefois, nous vous demandons de tout mettre en œuvre, dès que possible, afin que les agents de la RATP, exposés sur les réseaux de l'entreprise puissent aussi bénéficier très rapidement des mêmes dispositions.

Absolument certain que ce courrier aura retenu toute votre attention, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir accepter mes sincères salutations.

Thierry BABEC

Secrétaire Général UNSA RATP